



CSE du 17 novembre 2022

## L'Etat appelé à l'aide pour contrer l'inflation

« **Nous avons besoin de la solidarité nationale** », a annoncé Louis Échelard. Il souhaite obtenir une aide financière ciblée sur l'abonnement, en s'appuyant sur le droit à l'information. L'État adoptera-t-il la même attitude que notre direction, en n'octroyant aucune revalorisation de salaire en lien avec l'inflation et à la perte du pouvoir d'achat des salariés ?

**Congés payés : la dette due au changement de période de référence du 1<sup>er</sup> juin 2017 au 31 août 2018.** La fin du calcul de l'exercice, auparavant basé à fin mai 2018, est passé à fin août 2018. Ceci a généré un allongement de 3 mois de la période d'acquisition et de prise de congés payés. Chacun a donc acquis environ 7,5 jours (2,5 jours par mois), mais avec deux périodes de congés d'été : en 2017 et 2018. Sachant qu'en général les salariés partent entre trois à quatre semaines, les jours acquis pendant l'allongement de ces trois mois n'ont pas été suffisants pour la majorité d'entre nous. La dette correspond à ce delta entre les jours acquis et ceux posés par anticipation sur l'exercice suivant. Ce qui était déjà historiquement le cas pour les journalistes via un système d'avance de congés. La bascule pour eux a recalé la période d'acquisition avec celle de la consommation. Seules les organisations de travail n'ont pas été impactées, les compteurs oui. Le salarié ne connaît pas forcément sa dette de jours, il peut le découvrir uniquement au moment de son départ de l'entreprise. La direction stipule qu'une note avait été jointe au bulletin de paie au moment de ce changement. Aucun de vos élus n'a pu la retrouver. Et vous ?

De plus, le nombre de jours dus est différent pour chacun, selon le nombre de congés pris, non seulement pendant la période des congés d'été 2018, mais aussi selon les jours qu'il avait encore à prendre ou pas à ce moment-là.

Certains salariés ont choisi de solder cette dette dès l'exercice suivant, ou petit à petit au fil des années, mais pour d'autres, elle reste entière. Renseignez-vous auprès de vos gestionnaires Poga/Kélio pour être au fait de votre compte. Si vous devez des jours de travail à l'entreprise, autant le savoir !

Pour rappel, ce changement émane de la direction alors que la période légale est du 1<sup>er</sup> juin au 31 mai. Il a donc fallu en passer par un accord d'entreprise avec les syndicats, seule la CGT n'a pas signé, nous savions qu'il y aurait des impacts.

Depuis les choses ont changées, la loi permet de prendre des congés par anticipation pour tout nouveau salarié, (CDD, CDI) dès la première année de son entrée dans l'entreprise.

**Journalistes : défraiement forfaitaire lors de la déclaration d'impôt.** La mécanique de l'abattement de charges sociales pour les journalistes demande désormais le transfert de la collecte à l'Urssaf, des cotisations Agirc-Arrco, pour l'alignement des bases à janvier 2023. Pratiquer l'abattement pour 2023 pourrait avoir un effet sur l'acquisition des droits à la retraite. Une note sera envoyée sur les conséquences de maintien du l'abattement, (en dessous des 43 000 € année après déduction de l'allocations forfaitaire pour frais d'emploi de 7 650 €). Attention, cela pourrait engendrer une grosse perte sur le montant de la pension de retraite, qui se base sur les 25 dernières années. Le courrier de novembre sera décalé à décembre.

**La règle d'application des coefficients automatiques.** Concernant les échelons des journalistes, la direction dit appliquer strictement la grille d'automatisme, ce qui n'a pas été le cas dernièrement, puisque vos élus ont reçu le témoignage de plusieurs d'entre eux s'en plaignant. Les erreurs ont été corrigées nous dit-on. Vos élus demandent que chaque salarié soit informé dès l'embauche, ou au moment d'un changement de statut, sur cet automatisme d'échelons, selon les accords en vigueur. Des automatismes existent dans toutes les catégories, encore faut-il le savoir. Un conseil, si cela vous concerne, restez en alerte quant à ces dates de passage dites « automatiques », vers l'échelon supérieur et qu'il ne soit pas confondu avec un échelon de mutation par exemple. Du déjà vu aussi !

**Outil SIRH Rubics : le futur intranet du personnel ?** Cette plateforme RH concerne tous les salariés (CDD, CDI), elle a pour vocation de regrouper les outils administratifs du groupe, afin d'unifier les données de base de chaque salarié et de communiquer de l'information générale (organigramme, mobilité, retraite...). Le livret d'accueil en fera partie et mentionnera l'accès aux œuvres sociales. En un clic, chacun pourra changer son adresse, son RIB... ou encore, obtenir directement une attestation de travail. Cette plateforme interactive permet aussi de poser des questions directement à son Responsable Ressources Humaines. Elle n'a pas pour but de remplacer un entretien personnel. Les données publiques de base du salarié seront accessibles, telles que sa date d'entrée dans l'entreprise, son CV... La direction précise d'ailleurs qu'elle souhaite mettre à disposition un poste informatique pour les salariés du secteur industriel. Néanmoins, cette synergie n'est pas totale, car certains outils demandent encore de l'interfaçage et manque de compatibilité. Or, cela mériterait d'être optimiser, afin que les données comme le pourcentage de temps de travail, le statut, le contrat de travail, puissent automatiquement être transférées dans Kélio/Poga. Les contrats de travail ne seront pas à disposition pour les anciens salariés, seuls les nouveaux entrants y auront accès. Les salariés sauront-ils qui regarde leur profil, comme un LinkedIn Groupe ?

**Avantage, toujours aucune lumière au bout du tunnel.** Cet outil donne sans fin du fil à retordre aux utilisateurs, cette fois-ci du côté DLD. Les élus reviennent sur les besoins humains dans ces services utilisateurs. Oui mais, « **des ressources humaines supplémentaires, c'est de l'argent en plus à faire supporter aux lecteurs** », affirme Olivier Porte. Les élus CGT sont abasourdis d'entendre un directeur de secteur avancer d'abord la question financière, avant celle de la santé de ses équipes, qui doivent faire face aux aléas d'un outil instable et du retard accumulé. Benjamin Dupau, RRH, reconnaît que la situation est loin d'être réglée. Le médecin du travail a proposé de lancer des débats. Les élus ont appuyé cette demande, une visite sera donc programmée avant la prochaine CSSCT (ex-CHSCT), auprès des salariés et managers de ce secteur.

Par ailleurs, les élus CGT, ont constaté qu'un **appel à candidature** a été publié, sur un poste occupé par une salariée en arrêt maladie, alors qu'il n'y a aucune ouverture de poste, ou de poste à pourvoir. « **On a fait une erreur** », reconnaît la direction. Vos élus se sont insurgés et s'insurgent encore aujourd'hui, du fait que cet appel soit toujours en ligne, d'autant plus que la situation de la salariée qui est censée l'occuper actuellement n'est toujours pas réglée. Un leurre de plus et une absence totale de loyauté. La preuve est ainsi donnée que ce n'est pas une maladresse mais un acte délibéré ! La direction perdure donc dans son fonctionnement, faisant fi, non seulement de l'impact psychologique sur les salariés, mais aussi de l'alerte des représentants du personnel. C'est la première fois que de tels agissements au rouleau compresseur se produisent à Ouest-France. Comment croire la direction, qui se dit engagée dans une prévention des risques psychosociaux, alors qu'elle laisse passer de tels agissements au sein des ressources humaines ? Un nouveau préventeur vient, enfin, d'être embauché mais de telles méthodes ne lui facilitent certainement pas sa mission.

**Avancement sur le projet secrétariat d'agence, assistantes de directions départementales des rédactions.** La révision des fiches emplois des secrétaires a eu des impacts sur les missions des ADD, nous a précisé Anaïs Guignard, chargée de ressources humaines à la rédaction, pour qui « Il est important de développer les compétences, avec des perspectives d'avenir ». Depuis des années, des missions supplémentaires ont été confiées aux secrétaires : Infocale, réseaux sociaux, etc. L'objectif paraît se concentrer sur les missions à valeur ajoutée, plutôt que sur des tâches qui peuvent être déléguées. Les effectifs géographiques et la revalorisation salariale sont à l'esprit nous indique la direction. Mais, nous attendons de savoir si les postes occupés en CDD aujourd'hui, seront transformés en CDI.

**Vidéo, la fin de l'écrit ? L'accès à l'information pour les jeunes mais aussi ceux pour qui la lecture est un frein.** Avant tout, une étude a-t-elle été menée sur ce grave sujet de société et de fonds ? Cela ne devrait-il pas engager une réflexion sur la rédaction, la mise en page du journal papier, afin de les rendre plus attractifs aussi ? Le numérique, indispensable par son support et sa complémentarité ne supplantera néanmoins jamais les revenus du papier (avant d'atteindre 85% des revenus, il va y avoir du temps). La Rédaction ne cesse de se réinventer, afin de s'adapter aux attentes du moment des lecteurs internet et ce, depuis le début du lancement du site.

Aujourd'hui la vidéo devient une nouvelle priorité. C'est un mode de narration différent. Soit, mais cela demande du temps donc des moyens humains. « **Il y aura des étapes mais il faut se mettre en mouvement** », appuie Louis Échelard. Vos élus CGT, considèrent que tous les salariés sont déjà en mouvement et qu'ils s'adaptent aux changements en permanence ! Et alertent : l'absence d'une certaine stabilité dans les organisations de travail, fragilise, use. Les conditions de travail doivent être étudiées et respectées. **L'arbre qui cache la forêt de la mutualisation des contenus** se nomme **Groove**. Via **Swing**, cet outil, donnera accès à la base de vidéos, podcast, stories du groupe et non plus uniquement d'Ouest-France. Chaque titre ayant pourtant une charte différente et les droits d'auteur ? **Quand en avons-nous discuté paritairement ?**

**Appel à candidature/poste à pourvoir.** L'annonce d'emploi pour un coordinateur de projets éditoriaux stipule : diplômé d'une école de journalisme, avec une expérience journalistique fortement souhaitée, alors qu'il est précisé que ce poste n'ouvre pas droit à la carte de presse, or les missions demandent de « rédiger, publier ». « **Il ne s'agit pas d'un poste de journaliste, mais de cadre** », répond la direction, car ce poste est au service communication et non rédaction. Les élus CGT, soutiennent que la définition de cet appel joue sur les mots, que si l'expérience journalistique est fortement souhaitée, il est temps de requalifier ces postes qui se multiplient. Rédiger et publier sur les réseaux sociaux par exemple. On ne peut pas avoir le beurre et l'argent du beurre en toute impunité.

**Plan Prim :** 54 salariés ont signé leur plan de départ en licenciement économique.

**Plan de sobriété, le « syndrome du colibri ».** La fermeture du bâtiment des Veyettes pour baisser le chauffage individuel pendant trois jours (vendredi, samedi, dimanche), à 8°C, est lancée. Sur la base du volontariat, les salariés pourront être en télétravail ou rejoindre le secteur de la DCM en traversant la rue.

**Vos délégués et mandatés CGT, cadres, employés, ouvriers et journalistes.**

Mail : [ouestmedias-com-cgt@ouest-france.fr](mailto:ouestmedias-com-cgt@ouest-france.fr)

Suivez-nous également sur notre page Facebook, [Ouestmédias HYPERLINK](https://www.facebook.com/groups/487644144750887)  
["https://www.facebook.com/groups/487644144750887"-com CGT](https://www.facebook.com/groups/487644144750887)